



Contrat de professionnalisation salaire et formation

Par **Chloé D**, le **01/11/2021** à **23:28**

Bonjour tout le monde,rrnrnJ'ai commencé ma formation le 13 septembre dernier. Sur mon contrat de professionnalisation (façon CERFA) il est écrit que la formation commence le 13/09/21, que la date de conclusion (signature du contrat) est le 15 septembre et que la date de début d'exécution du contrat est le 27 septembre.rrnrnJ'ai mis un terme à mon contrat de professionnalisation le 08/10/21 soit deux semaines après la date d'exécution. J'ai reçu ma paye il y a quelques jours qui s'élève à la moitié du salaire mensuel fixé. J'ai donc été payé les deux semaines en entreprise.rrnrnMa question est la suivante, comme la date d'exécution du contrat est le 27/09, est-il normal que le temps de formation effectué depuis le 13/09 n'ait pas été pris en compte dans le calcul de la rémunération ?rrnrnMerci beaucoup!